

**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

Date de convocation : 6 février 2024

Date d'affichage : 8 février 2024

Nombre de délégués en exercice : 9

Nombre de délégués présents : 6

Présents : M. BARBA, M. BERZANE, Mme BOURGEAT, M. GAUTIN, M. KHAMLA, M. MEBARKI

Excusés : M. BLACHE, Mme GOUST Mme NUBLAT-FAURE, M. YAZAR

Absents : M. BUSTOS, M. DEBAT, M. MATEO, M. ODIARD et M. SAADAOUI

Secrétaire de séance : M. BARBA

Ordre du jour :

APPROBATION DU PV DU 7 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2024/01 TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le président rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est une obligation pour le Syndicat Intercommunal dans la mesure où celui-ci est assimilé à une commune de plus de 3 500 habitants.

Par ailleurs la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a créé par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, le Président du Centre Nautique Intercommunal présente un rapport sur les orientations budgétaires à venir.

Le budget primitif 2024 sera présenté fin mars, début avril. Le rapport d'orientation budgétaire ne présente ainsi pas de manière fine et exhaustive les propositions budgétaires pour l'exercice 2024. Il ne donne donc pas lieu à un vote mais à un débat.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire tient une place prépondérante pour la construction de l'équilibre économique à venir du CNI.

Le CNI fait face à un contexte spécifique, qu'il convient de rappeler : augmentation des prix de l'énergie, inflation, revalorisations salariales, mise en place en 2024 des 1607 heures, maîtrise des dépenses, augmentation des recettes d'activité, recours à la fiscalité non envisageable en 2024.

Ceci nécessite d'échanger, pour prendre des mesures, des orientations préalablement au vote du budget primitif en définissant les volumes dédiés aux sections d'investissement et de fonctionnement, en questionnant l'évolution de la fiscalité, les capacités d'autofinancement, d'endettement du CNI et le recours à l'excédent cumulé pour équilibrer le budget.

La loi NOTRE, dans son article 107, est venue compléter les dispositions relatives au DOB en imposant de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes et la présentation des hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget en matière de fiscalité.
- Présentation des engagements pluriannuels envisagés en matière de programmation d'investissement notamment,
- La structure et la gestion de la dette,
- L'évolution de l'épargne brut et de l'épargne nette
- Des éléments de gestion des ressources humaines (gestion des effectifs, dépenses de personnel, durée du temps de travail...).

Ce rapport donne lieu à un débat et est acté par une délibération spécifique.

I. PREAMBULE

Le DOB 2024 s'inscrit dans la continuité de la gestion de la crise sanitaire, de la crise énergétique, de l'inflation qui ont fortement affecté les ressources et les charges du Centre Nautique Intercommunal.

Dans ce contexte, le budget 2024 est abordé avec des orientations budgétaires structurantes permettant de faire face au contexte actuel.

II. LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL

A. Comparaison budget/résultat prévisionnel

Le tableau ci-après permet de visualiser le résultat prévisionnel de l'exercice 2023 et le compare aux BP et DM 2023.

Au 15 janvier 2024	Dépenses				Recettes				Résultat exercice 2023 (prévisionnel)
	Budget 2023		réalisé 2023	% réalisé	Budget 2023		réalisé 2023	% réalisé	
	BP + DM 2023	Solde exécution			BP + DM 2023	Résultat de fonctionnement			
Investissement	272 600 €	46 364 €	192 696 €	70,69%	272 600 €		239 059 €	87,70%	46 363,66 €
Fonctionnement	3 400 318 €		3 202 423 €	94,18%	3 400 318 €	58 414 €	3 260 837 €	95,90%	58 414,19 €

Dépenses de fonctionnement

En 2023, le CNI a réalisé 94% des dépenses de fonctionnement prévues au Budget. Cela s'explique par le fait que le BP2023 était très contraint, les prévisions de dépenses avaient donc été réduites au strict nécessaire. Il faut noter que :

- Les charges à caractère général (011) ont été réalisées à 94%.

Pour rappel, L'incertitude sur les montants facturés d'électricité en fin d'année et les discussions avec EDF, a conduit à intégrer à la DM budgétaire n° 2 une augmentation du budget en 61612 de 60k€. En définitive, le budget en 61612 a été consommé à hauteur de 92%.

Aussi, à la gestion rigoureuse des dépenses au regard des incertitudes sur l'énergie, les dépenses d'entretiens et d'achat de matériel ont été limitées en octobre 2023 à celles ayant un caractère bloquant ou dangereux pour l'activité et l'établissement.

- La masse salariale du CNI s'est stabilisée en 2023.

En 2022, la masse salariale avait augmenté en raison de la mise en œuvre de la prime de précarité, de besoins en personnels supérieurs en raison notamment de la réorganisation de l'accueil des scolaires (augmentation du nombre d'élèves accueillis), des hausses de l'absentéisme, de la mise en œuvre d'un contrat d'apprentissage.

La volonté en 2023 était de stabiliser cette masse salariale en poursuivant une gestion fine des besoins en fonction de l'activité.

Le 012 a été réalisé à plus de 96%.

L'écart au projeté s'explique principalement par le non remplacement d'un des postes de direction et la non rémunération des agents grévistes.

Toutefois, le taux d'absentéisme élevé impacte toujours la masse salariale, notamment :

- Un agents en AT en attente de la décision du conseil médical
- Un agent suspendu de ses fonctions dans l'attente d'une procédure disciplinaire.
- Un agent en CLD jusqu'en octobre 2023.
- Un agent en temps partiel thérapeutique depuis le 02/10/2023
- Un agent en CMO depuis mai 2023 qui pourrait passer en CLD (en attente du retour du salarié)

Recettes de fonctionnement

En 2023, le CNI a réalisé près de 106 % des recettes de fonctionnement prévues au budget.

Cette différence observée est liée à:

- Une augmentation des recettes d'activités sur les périodes hors grève (recettes piscine et d'animations, de location de bassin et de lignes d'eau) pour un réalisé à +108%
- Des locations collège pour un réalisé de +28% par rapport au prévisionnel.
- Un FNC fond national de compensation à 21 200 € de versé contre 2000 € de prévu grâce au travail de rattrapage d'années sans déclaration.
- Un filet de sécurité (pour compenser l'envolée des prix de l'électricité) à 23 000€ de plus que le projeté.
- Des recettes au titre de de l'indemnisation par l'assurance souscrite pour atténuer les pertes liées aux absences maladie du personnel (+26 k€/BP).

Il faut noter que le niveau de recette a été impacté par le mouvement de grève (estimation faite d'une perte de recette entre 50 et 60 000 €)

Les contributions communales de 2023 avaient été de 1 950 k€.

Recettes d'investissement

En 2023, conformément aux engagements pris, afin de limiter les dépenses, très peu d'investissements ont été réalisés.

Aussi, en raison des inquiétudes sur le prix facturé de l'énergie, des investissements ont été reportés (matériel informatique, changement du système de téléphonie, relamping)

Il faut noter que les recettes d'investissement ont été permises grâce à un rattrapage du FCTVA de 2022 : +82 000 €.

Pour rappel, il avait été prévu en 2023 d'emprunter 40 000 € pour financer l'investissement courant, ce qui n'a pas été fait.

Le CNI a besoin depuis des années d'une enveloppe d'investissement au-delà des biens amortis pour couvrir des petits investissements annuels à caractère récurrent.

Le montant du besoin est estimé à 130k€.

M.BERZANE souhaite que soit affiné l'estimation de cette enveloppe qui doit intégrer les projections sur plusieurs années des besoins de renouvellement du gros matériel technique et du bâtiment dont la vétusté va impacter sur le long terme le budget du centre nautique.

B. Dette

Le stock de dette au 31 décembre 2023 s'élève à 1 042 384 €.

Organisme	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2023	Durée de vie résiduelle
C Dépôts et Consignations	1 683 852 €	1 042 384 €	13 ans

III. PROPOSITION D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

A. PREAMBULE

Les résultats du CA seront, comme les années précédentes, affectés au BP. Cela permettra à la collectivité d'engager les investissements envisagés dès le vote du budget.

Depuis 4 ans maintenant, comme l'ensemble des collectivités, le CNI est soumis à des facteurs externes, impactant fortement ses finances. Les charges de fonctionnement sont supérieures aux produits depuis plusieurs années (effet ciseau). **C'est l'excédent de fonctionnement cumulé qui permet depuis au CNI d'équilibrer son budget. L'équilibre réel du budget n'est donc pas assuré. Il convient de rappeler, que le**

montant global de cet excédent ne permettra plus, au regard du projeté de cette année, de couvrir les dépenses du CNI dès l'année prochaine.

M.KHAMLA précise, qu'au regard de la somme nécessaire, qu'il faudra prendre des mesures importantes pour que le CNI ne bascule pas dans une situation pouvant générer l'intervention du préfet.

M.BERZANE et M.MEBARKI indiquent qu'il convient de travailler l'ensemble des pistes évoquées dans la feuille de route du directeur, de faire des propositions afin qu'ils puissent avec l'ensemble des élus réaliser des arbitrages sur les composantes de l'activité du Centre Nautique Intercommunal et sur son équilibre économique.

M.KHAMALA, précise que les équipes et lui-même y travaillent, mais que l'ampleur du besoin demandera vraisemblablement de questionner le montant des contributions fiscalisées.

Pour 2024, le coût des fluides va continuer à croître ainsi que l'inflation dont les effets s'inscrivent dans la durée. Aussi, la baisse, voire la suppression des aides étatiques sur l'énergie vont impacter la recherche d'équilibre budgétaire.

Malgré une fréquentation en hausse, une recherche d'optimisation des produits vendus, de l'organisation des activités, le CNI aura du mal à faire face.

B. INVESTISSEMENT 2024

1. Perspectives d'investissement

L'année 2023 n'a vu aucun gros investissement, voire le report de certain investissement. Les investissements (hors remboursement d'emprunts) à prévoir pour 2024 sont les suivants :

⇒ Matériel

- Changement de l'automate assurant la GTC
- Logiciel d'aide à la projection budgétaire
- Matériel informatique
- Compresseur pour traitement de l'eau
- Outillage et matériel technique
- Remplacement de caméras
- Remplacement de matériel pédagogique et d'aquasport
- Remplacements de sonos et talkies
- Achat d'outillage technique
- Remplacement fontaine à eau
- Changement de solution mailing (sécurisation/optimisation)
- Changement de la masse filtrante

⇒ Espaces extérieurs

- Remplacement d'arbres.

⇒ Evolutions techniques

- Travaux sur mur mobile
- Une table élévatrice
- Renouvellement du matériel de téléphonie fixe
- Changement masse filtrante
- Relamping leds/éclairage de sécurité
- Aménagement zone d'accueil libre de restauration
- Aménagement du bureau du responsable sport
- Changement du système de mailing

2. Dépenses *suite*

Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 80 143€, l'épargne nette devrait être de 73 149€.

C. FONCTIONNEMENT 2024

1. Perspectives de fonctionnement

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Etant donné le peu de visibilité, les dépenses de fonctionnement sont limitées mais comme indiqué précédemment, des travaux d'entretien indispensables devront être réalisés :

- Pour les charges de personnel :
 - Poursuite de la maîtrise de la masse salariale en évaluant sur des périodes longues l'écart de la masse salariale au projeté par service pour :
 - Identifier les écarts
 - Définir des règles de gestion RH partagées favorisant le pilotage
 - Réduire le recours aux vacataires/remplaçants
 - Valoriser les résultats obtenus
 - Suivre l'impact de l'application du cadre restreint de situations exceptionnelles de recours aux heures supplémentaires (absence de possibilité de recours à un vacataire et obligation de continuité de service.)

- Répartir la charge de travail global en s'appuyant sur les périodes identifiées de baisse d'activité au sein des services.
 - Intégrer le GVT
 - Intégrer la hausse du SMIC de 5 points du traitement de base
 - Intégrer les éléments relatifs aux agents en maladie, à l'évolution probable des situations
 - Intégrer les variations de rémunérations, postes, conditions de travail suite aux échanges avec le personnel sur la réorganisation des services, la mise en conformité sur le temps de travail.
- Pour les charges à caractère général :
- Aucune augmentation des charges de gestion courante accordée aux services.

Les services sont tenus de poursuivre l'optimisation du service rendu en recherchant des solutions permettant de trouver des marges de manœuvre absorbant les dépenses nouvelles et l'inflation.

Lors des préparations budgétaires des services, chacun a justifié au 1^{ier} euros les dépenses prévues. Les marges de manœuvres ont été recherchées sur les crédits des services, par le recours à des financements extérieurs (dans le cadre de dispositifs contractuels)

- Hausse moins importante du prix de l'électricité, mais suppression pratiquement totale des aides étatiques : Filet de sécurité supprimé, dispositif d'amortisseur très limité. Cependant, l'écart à l'année précédente engendre un besoin supplémentaire de +17 000€.
- La mise à jour du prix du gaz laisse entrevoir une augmentation des factures au regard du consommé de +25 500€ par rapport au budgété 2023, dont 3 500€ pour une re-ouverture de l'espace forme les week-ends jusqu'en juin 2024.

Soit une augmentation des dépenses liées à l'énergie de + 42 500€

- Le coût de la prestation de traitement de l'eau de la ville de Lyon a été réajusté au regard de l'évolution des coûts de la masse salariale conformément à la convention nous liant à cette commune : +7 000€
- Augmentation de contrats sur lesquels il est difficile d'agir : APAVE (augmentation prévue au marché), régulation du système d'automatisation des installations techniques, Sacem... + 3500 €
- Besoin de prévoir une campagne de publicité radio, bus pour dynamiser nos recettes : + 6000€
- Montant de remboursement des activités de + 5 500€ bébés nageurs et stages de natation
- Gardiennage +6000 €, ouverture une semaine supplémentaire en aout

- Cotisations assurances : + 4000€

Soit une augmentation totale de dépenses de fonctionnement contraintes et hors énergie de +32 000€,

Les besoins supplémentaires ; augmentation de l'enveloppe travaux (vétusté des équipements) + 5000€,

Augmentation du montant des intérêts d'emprunt, en raison d'un crédit souscrit par le CNI est à taux variable : + 32 000 € par rapport à 2023.

M.MEBARKI interroge l'opportunité de renégocier dès que les taux baisseront ce crédit

Soit un total de dépenses de fonctionnement projeté de + 111 500 € par rapport au BP 2023

2. Recettes

Pour 2024, les recettes de fonctionnement sont estimées à 3 207 k€ dont environ 321k€ d'excédent cumulé.

- En 2023, les contributions des communes se sont élevées à 1 950 K€. Ce qui représente une hausse de 2.65% par rapport à 2022. **Pour 2024, il est proposé de ne pas augmenter les contributions et que l'excédent cumulé couvre l'écart aux besoins de financement**

- Il faut noter que le CNI ne sera plus éligible en 2024 au dispositif du filet de sécurité : + 233 000€ perçu en 2023.

Mr BERZANE demande des explications supplémentaires sur cet aspect

Mr JACQUEMIN indique que le CNI ne remplirait pas l'ensemble des critères pour l'octroi du filet. Des demandes ont été faites aux services gestionnaires pour une aide à la lecture, sans retour à ce jour.

- Concernant les recettes d'activités (animations, entrée piscine, locations associations et lycées) il est projeté une augmentation de 135 000€ en raison :

- De l'évolution des modalités d'inscription aux activités de fitness, reprise des abonnements annuels : + 35 000€
- D'une évolution globale des recettes d'activités au regard des chiffres constatés en 2023: + 80 000€
- D'une augmentation projetée des locations de lignes d'eau et de bassins : + 20 000€ (suivant chiffrage 2023)

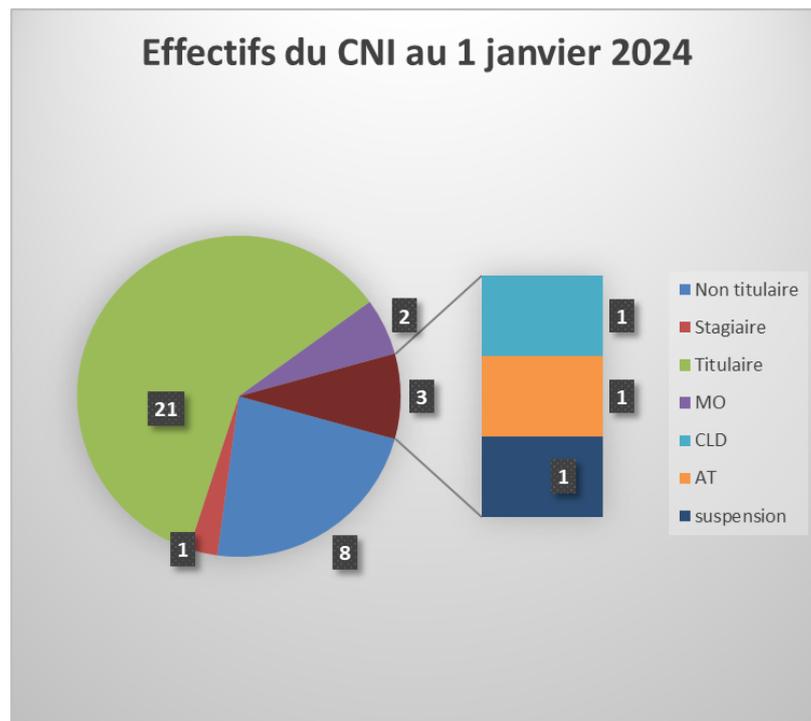
- Les recettes de location des collèges sont également à ajuster en raison d'une augmentation des tarifs de location de la métropole : + 40 000€

Soit une augmentation prévue de recettes de fonctionnement de 175 000 € en 2024 par rapport au BP 2023.

IV. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

A. EFFECTIFS ET REMUNERATION

Au 1^{er} janvier 2024, on compte 31 agents, répartis comme suit :



Il faut noter que :

- 29% des postes sont pourvus par du personnel non titulaire du fait notamment de la difficulté à recruter des éducateurs sportifs MNS titulaires.
- 4 agents (soit près de 13% des membres du personnel) sont absents.

B. PERSPECTIVES RH

Le CNI fait le choix de maintenir ses politiques sociales :

- Participation à hauteur de 60% sur les titres restaurant et augmentation de la valeur des tickets restaurants.
- Participation à la couverture santé des agents.

- Participation à la prévoyance des agents
- Subvention au Comité des Œuvres Sociales du CNI.

Comme évoqué ci-avant, le CNI continue ses efforts pour maintenir la masse salariale :

- Rationalisation et ré-organisation des plannings, procédures et missions.
- Finalisation de dossiers de personnel en souffrance (AT, invalidité).

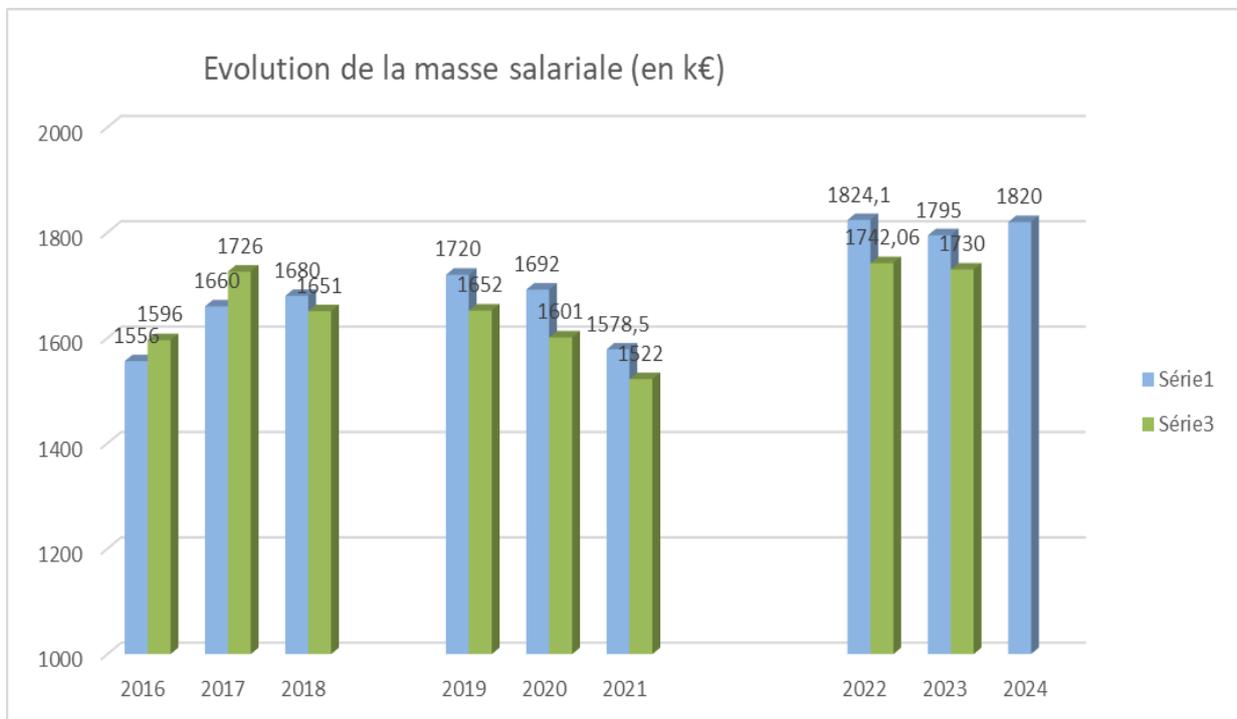
L'application du cadre sur le temps de travail va dans une certaine mesure impacter la masse salariale par l'intermédiaire de gain de performance.

Les avancements d'échelon, de grade et l'augmentation pour tous du point d'indice au 1^{er} janvier vont augmenter la masse salariale.

Mr BERZANE réprécise qu'il faut mettre en parallèle la mise en application sur le temps de travail, les besoins d'évolutions RH et le contexte de contraintes budgétaires importantes.

C. EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

La masse salariale pour 2024 va donc subir une hausse de 1%.



V. PROSPECTION BUDGETAIRE SUR LES ANNEES A VENIR

La projection ci-dessous a été réalisée pour 2024 suivant les éléments indiqués dans les chapitres précédents et pour les années suivantes avec :

- Une augmentation du 012 de 2% par an à partir de 2025.
- Une augmentation du 011 de 3% par an à compter de 2025
- Une augmentation des recettes d'activité (70-produits des services) de 2% par an.
- Une augmentation des contributions communales à partir de 2025 de 2% par an.

		intégration des résultats au BP	intégration des résultats au BP	avec projection intégration des résultats au BP			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2021	CA 2022	CA PROVISoire 2023	PREVISIONNEL 2024	PREVISIONNEL 2025	PREVISIONNEL 2026
*011	charges générales	598 940,97	907 958,47	1 313 889,68	1 034 165,00	1 065 189,95	1 097 145,65
*012	charges de personnel	1 522 114,95	1 742 060,49	1 727 861,81	1 813 200,00	1 849 464,00	1 886 453,28
65 et 67	autres charges et ch except	60 597,41	15 284,33	19 443,58	35 200,00	35 000,00	35 000,00
66	interet de la dette	18 442,20	20 981,33	21 382,26	53 455,62	54 000,00	45 000,00
68	dotation et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
*042	amortissements	104 585,79	114 355,77	119 845,27	117 655,22	120 000,00	120 000,00
TOTAL		2 304 681,32	2 800 640,39	3 202 422,60	3 053 675,84	3 123 653,95	3 183 598,93
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2021	CA2022	CA PROVISoire 2023	PREVISIONNEL 2024	PREVISIONNEL 2025	PREVISIONNEL 2025
2	excédent de fonctionnement cumulé	64 611,54	294 265,13	262 814,74	321 228,93		
*013	Atténuation de charges	47 293,36	95 079,98	76 477,62	50 000,00	40 000,00	40 000,00
70	produits des services	299 117,45	687 977,01	668 356,38	758 500,00	796 425,00	836 246,25
73	impôts et taxes	2 062 738,81	1 825 802,10	1 865 751,00	1 956 500,00	1 995 500,00	2 035 280,00
74	Dotations et participation	237 915,10	166 038,72	608 130,25	104 780,00	106 875,60	109 013,11
75	Autres produits de gestion courante	4 687,49	27 758,11	42 121,81	16 000,00	15 000,00	15 000,00
77	recettes exceptionnelles	16 451,65	0,00				
78	reprise sur provisions	125 000,00					
*042	amortissement subvention						
TOTAL		2 857 815,40	3 096 921,05	3 523 651,80	3 207 008,93	2 953 800,60	3 035 539,36
épargne brute		553 134,08	296 280,66	321 229,20	153 333,09	-169 853,35	-148 059,57
16	capital de la dette	301 142,03	80 183,45	80 183,45	80 183,45	80 183,45	80 183,45
épargne nette		251 992,05	216 097,21	241 045,75	73 149,64	-250 036,80	-228 243,02
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2021	CA 2022	CA PROVISoire 2023	PREVISIONNEL 2024	PREVISIONNEL 2025	PREVISIONNEL 2025
*001	Déficit investissement			11 477,29			
16	capital de la dette	301 142,00	80 183,45	80 183,45	80 183,45	80 183,45	80 183,45
20	immo incorporelles	1 188,00	18 342,00	6 874,80	86 800,00	3 000,00	3 000,00
21	immo corporelles	46 475,48	127 307,61	105 637,58	133 315,00	456 600,00	863 600,00
23	immo en cours						
*040	amortissement subvention						
*041	opérations patrimoniales						
TOTAL		348 805,48	225 833,06	204 173,12	300 298,45	539 783,45	946 783,45
RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2021	CA 2022	CA PROVISoire 2023	PREVISIONNEL 2024	PREVISIONNEL 2025	PREVISIONNEL 2025
*	excédent d'investissement cumulé				34886,36		
10222	FCTVA	33 381,29		87 763,83	11 515,00	18 456,53	36 107,66
1068	Exédents capitalisés	49 953,88	260 884,52	31 450,39			
13	Subventions						
1641	Emprunt						
21	autres immo (annulation)						
23	immo en cours (annulation)						
*040	amortissement	104 585,79	114 355,77	119 845,27	117 655,22	120 000,00	120 000,00
*041	opérations patrimoniales						
TOTAL		187 920,96	375 240,29	239 059,49	164 056,58	138 456,53	156 107,66
Capital dette restant du au 31/12		1 202 753 €	1 122 570 €	1 042 387 €	962 203 €	882 020 €	801 836 €
Capacité de désendettement		2	4	3	6	-5	-5

○ Ci-dessous, la PPI

Compte	2023			2024		2025		2026	
	Désignation	Montant TTC prévisionnel	CA provisoire	Désignation	Montant TTC prévisionnel	Désignation	Montant TTC prévisionnel	Désignation	Montant TTC prévisionnel
2033 - frais Insertion	frais d'insertion	2 000,00€	6874,80 €	frais d'insertion	2 000,00€	frais d'insertion	2 000,00€	frais d'insertion	2 000,00€
2051 - concessions et droits similaires	logiciel	2 000,00€		logiciel	84 800,00€	logiciel	1 000,00€	logiciel	1 000,00€
2121 - plantations d'arbres et arbustes	plantation arbres	5 000,00€		plantation arbres	3 600,00€	plantation arbres	20 000,00€	plantation arbres	20 000,00€
2128 - autres agencements et aménagements	remplacement cloture	2 000,00€		remplacement cloture		remplacement cloture	2 000,00€	remplacement cloture	2 000,00€
21318									
21351 - Installations générales, aménagement des constructions (bâtiments publics)	Changement éclairage hall bassins	30 000,00€		Travaux mur mobile et bassin	6 500,00€				
	fin travaux mur mobile	7 000,00€		création trappe de visite CTA	1 600,00€	Réfection revêtement splashpad	140 000,00€		
	remplacement ballon ECS	7 000,00€		espace de restauration libre	8 000,00€				
	Mise en conformité chaufferie	20 000,00€		changement masse filtrante	15 000,00€				
	autres travaux bâtiments	10 000,00€		autres travaux bâtiments	10 000,00€	autres travaux bâtiments	10 000,00€	autres travaux bâtiments	10 000,00€
21531 - réseaux adduction eau									
2158 - autres installations, matériels et outillages techniques	Autolaveuse autoportée	14 000,00€				Ombrières photovoltaïques	250 000,00€	Géothermie	800 000,00€
	Divers outillage et mat technique	1 000,00€		Projecteurs lampes/hall/éclairage	20 800,00€	Divers outillage et mat technique	1 000,00€	Divers outillage et mat technique	1 000,00€
	Remplacement caméras	4 000,00€		Etanchéité pataugeoire	12 000,00€	Remplacement caméras	4 000,00€	Remplacement caméras	4 000,00€
	Divers travaux techniques	15 000,00€		Remplacement caméras	1 000,00€	Compresseur traitement de l'eau	2 115,00€	Divers travaux techniques	15 000,00€
				Divers travaux techniques	10 000,00€	Divers travaux techniques	15 000,00€	Divers travaux techniques	15 000,00€
2182 - matériel de transport		- €				- €		- €	
21838 - autres matériels Informatique	matériel bureau et informatique	4 000,00€		Matériel bureau et informatique	8 000,00€	matériel bureau et informatique	4 000,00€	matériel bureau et informatique	4 000,00€
	changement téléphonie	6 700,00€		Changement téléphonie fixe	6 800,00€				
	RAR matériel caisse et serveur	17 639,10€							
	Talkies	600,00€		Talkies	600,00€	Talkies	600,00€	Talkies	600,00€
21848 - autres matériels de bureau et mobiliers				Fontaine à eau	1 000,00€				
	meuble	2 000,00€		meuble	2 000,00€	meuble	5 000,00€	meuble	2 000,00€
2188 - autres	autres matériels	5 000,00€		autres matériels	5 000,00€	autres matériels	5 000,00€	autres matériels	5 000,00€
	matériel péda et aquagym	4 500,00€		matériel péda et aquagym	11 300,00€				
	enceinte portative	1 700,00€		enceintes portatives	3 500,00€				
				aménagement bureau resp sport	3 500,00€				
total		161 139,10€	112 512,38 €	total	220 115,00€	total	459 600,00 €	total	866 600,00 €
Total 21		157 139,10€	105 637,58 €		133 315,00€		456 600,00 €		863 600,00 €

VI. CONCLUSION

Après une inflation record, des coûts de l'énergie au plus haut et des coûts salariaux en constante progression, il apparaît que, malgré la recherche de limitation des charges et de hausse des recettes, que le CNI ne pourra pas, équilibrer son budget dès 2025.

Il est indispensable de prévoir dès maintenant une augmentation des recettes afin de pouvoir faire face, dans un premier temps, aux dépenses courantes de fonctionnement.

La limitation des dépenses de personnel est permise dès cette année grâce aux réformes structurantes de l'organisation (1607 heures/nouvel organigramme) qui permettent de limiter l'augmentation des dépenses contraintes de la masse salariale.

Il faut également retrouver une capacité d'autofinancement suffisante pour procéder à certains investissements (ombrières photovoltaïque, solution alternative au gaz...).

Le comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité ;

- **Prend acte**, que le Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget 2024 à eu lieu
- **Dit** que le présent rapport sera transmis à Monsieur le Préfet et sera mis à disposition du public.

2024/02 PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Préalablement au vote du budget primitif 2024, le Syndicat Intercommunal du Centre Nautique Lyon Saint-Fons Vénissieux ne peut engager liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Comité Syndical peut en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

<i>compte</i>	<i>Crédits ouverts en 2023</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Montant autorisé avant le vote du BP</i>
21838	35 939.10	3 100.00	4 500.00

Le comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité décide,

- d'autoriser le Président, à mandater les dépenses d'investissement 2024, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif de 2024.

INFORMATIONS

- **Réorganisation en cours**

Présentation du projet de réorganisation par Monsieur JACQUEMIN

Les élus interrogent le ressenti des agents sur ce projet

Mr JACQUEMIN indique qu'il n'y a pas de résistance au-delà des questions et craintes légitimes concernant le nouvel équilibre ; les changements sont questionnés et discutés. Les discussions sont constructives et certains attendent même la mise en œuvre de la réorganisation dont les grandes lignes sont déjà appliquées depuis juillet 2023.

- **Les 1607 heures**

Présentation de la situation, du diagnostic partagé par Mr KHAMLA

Mr JACQUEMIN précise que les discussions et échanges progressent. Il rappelle également les échéances.

- **La réouverture de la zone bien-être**

En attendant une réflexion globale sur l'offre d'activité pour septembre 2024 concernant l'avenir de la zone bien-être, il est proposé de rouvrir l'espace bien-être les samedis et dimanche dès la fin des congés de février et ce jusqu'à la saison estivale 2024. Le coût de cette réouverture est estimé à environ 5000 €.

La perspective étant de proposer une nouvelle offre bien-être en septembre 2024.

Le prochain comité syndical devra être programmé en raison des délais pour le vote du budget les 4 ou 11 avril. Un sondage sera envoyé

Une réunion intermédiaire de bureau sera organisée.